

DEPARTEMENT DU NORD

# COMMUNE DE DAMOUSIES



## AMELIORATION DU CADRE DE VIE

### PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

JANVIER 1993

**David BINON**  
Architecte Paysagiste  
180 bis, route d'Avesnes  
59720 LOUVROIL  
Tél : 27.64.67.92  
Fax : 27.65.74.66

# SOMMAIRE

## I. INTRODUCTION

- 1- LE CONTEXTE PAYSAGER GENERAL P 1
- 2- LES SECTEURS RETENUS POUR UN TRAITEMENT PAYSAGER P 2

## II. LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT P 3

## III. LE PARTI D'AMENAGEMENT

- 1- L'IMAGE DE LA VILLE P 5
- 2- LA SECURITE P 5
- 3- LES PLANTATIONS P 6
- 4- LE MOBILIER P 7
- 5- LES MATERIAUX P 8
- 6- L'ECLAIRAGE P 9
- 7- LA SIGNALETIQUE P 10

## IV. LE TRAITEMENT DES LIEUX SPECIFIQUES

- 1- LA PLACE DE LA MAIRIE ET LES ESPACES PERIPHERIQUES P 11
- 2- LA PLACE NORBERT VERY P 16
- 3- DES AMENAGEMENTS PONCTUELS VIENNENT COMPLETER LE PROJET PRINCIPAL
  - 3-1) La rue de Beaufort P 20
  - 3-2) La résorption de la friche en bordure du CD n°27 P 22
  - 3-3) Le chemin de Boufflers P 23
  - 3-4) Réalisation du busage du fosse le long du CD n°27 P 26

- RECAPITULATIF ESTIMATIF P 28

## CONCLUSION P 29

# I. INTRODUCTION

## 1- LE CONTEXTE GENERAL

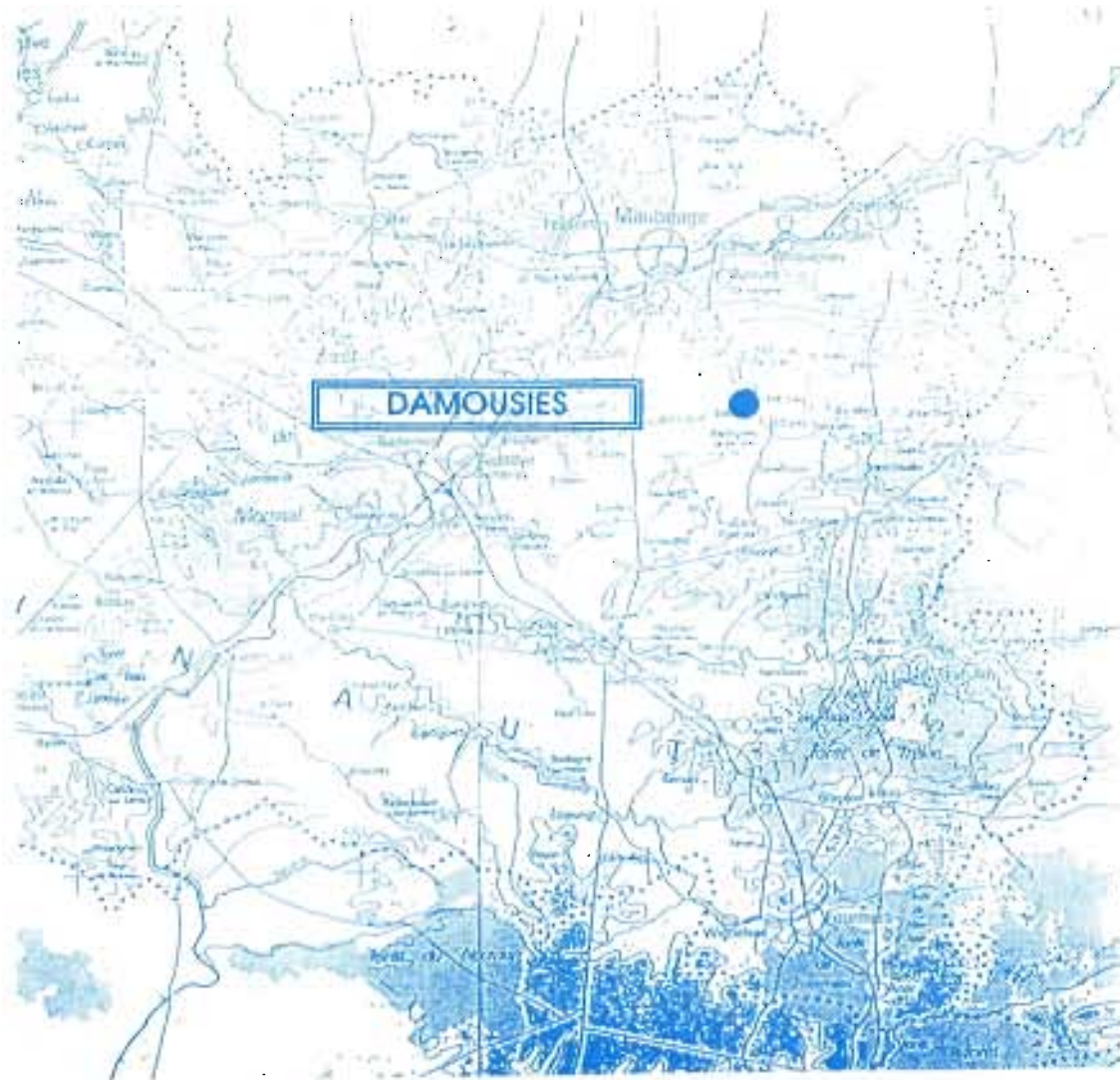
Le village de Damousies occupe un vallon.  
L'intérêt de son implantation, en rapport avec son environnement, repose sur les points suivants :

- la partie agglomérée du territoire de la commune ne se livre pas au regard à des distances trop lointaines ;
- les aspects les plus intéressants du paysage urbain par rapport au paysage naturel apparaissent lorsque l'on perçoit le village dans son ensemble par une découverte brutale ;
- l'agglomération n'occupe qu'une petite partie du paysage.

Le village est donc adossé à un paysage naturel de qualité.  
Les propositions d'aménagement doivent en tirer parti.

Le diagnostic a permis de mettre en lumière plusieurs handicaps :

- une bi-polarité du centre du village, constitué de deux hameaux distincts, séparés par le chemin départemental n°27 qui représente une traverse relativement dangereuse du fait de sa forte pente et de ses circulations de différentes natures.
- une urbanisation qui en certains points a tendance à banaliser le caractère typé des lieux.



## 2- LES SECTEURS RETENUS POUR UN TRAITEMENT PAYSAGER

 *Le centre de la commune qui comprend :*

- la place de la mairie et ses espaces périphériques :

- . les abords de l'église
- . les abords de la mairie
- . les abords du ruisseau de la Glarge.

- la place Norbert Very et ses abords :

- . les abords de la salle polyvalente
- . l'école
- . l'intersection avec le chemin de Beaufort

 *Des aménagements ponctuels :*

- les entrées de la commune
- la traversée du village le long du CD 27
- la résorption d'une friche au coeur du village.

## II. LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

Le territoire de Damousies offre un environnement de grande qualité paysagère dont certains secteurs sont classés Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

**Le principal objectif d'aménagement est la création d'une identité communale tirant parti de ce patrimoine paysager et architectural .**

Ce parti d'aménagement passe par :

 **le marquage des entrées de la commune, le maintien et la protection des perspectives sur le paysage environnant ,**

 **le marquage de la traversée de manière à renforcer :**

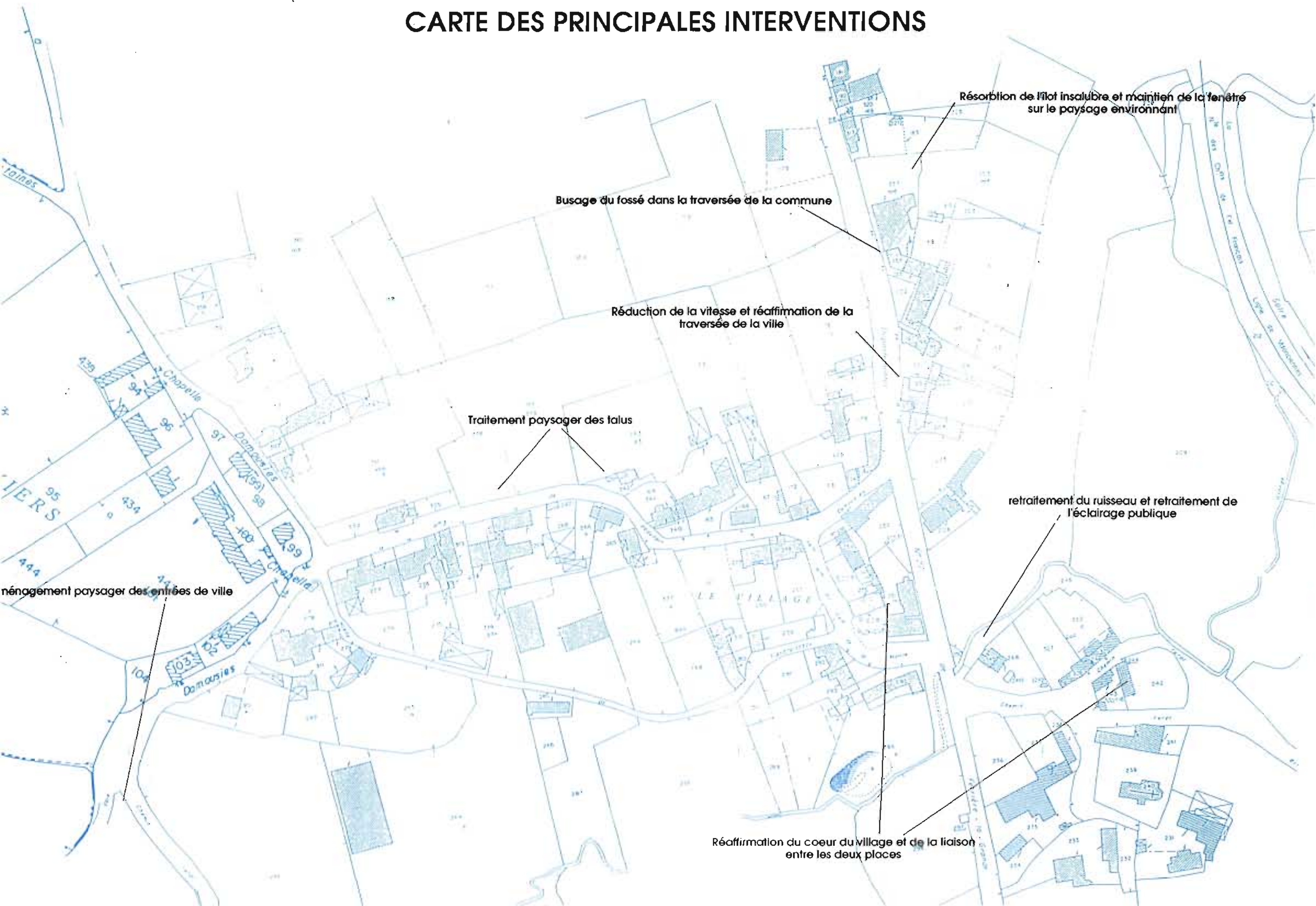
- le caractère de la commune
- la sécurité et le confort du piéton.

 **le renforcement de la trame paysagère et l'établissement d'une continuité entre la campagne et la zone agglomérée,**

 **la valorisation du centre en tirant parti des places de la mairie et Norbert Very :**

- . réhabilitation des espaces publics (mairie, église, école,...)
- . hiérarchisation des différentes fonctions (automobiles, stationnements, piéton)
- . la réduction de la vitesse
- . création et renforcement des perspectives.

# CARTE DES PRINCIPALES INTERVENTIONS





### III. LE PARTI D'AMENAGEMENT

# 1- L'IMAGE DE LA VILLE

Il est nécessaire , pour donner une identité propre à la commune, de créer des axes de perspective à la fois le long de l'axe principal et sur les éléments structurants de la commune (église, mairie,ect.). La mise en scène de la voie et des espaces centraux passe par des aménagements de sol, de mobilier, d'éclairage et de plantations.

Les aménagements et plantations viseront à garder au village son caractère rural et traditionnel. Ces propositions s'efforceront de :

👉 trouver une gamme de mobilier urbain homogène, type bancs, garde-corps, bornes abris-bus,

👉 réaliser un traitement du sol permettant de hiérarchiser les voies et de répartir les zones piétons, cyclables, stationnements, automobilistes, et de marquer les lieux spécifiques type carrefour, traversée piétonne,

👉 mettre en valeur les édifices publics et privés, notamment par des jeux d'éclairage,

👉 réaliser une signalisation informative pour les lieux publics signifiants (église classée, ruisseau, chemin de Boufflers,...).

# 2- LA SECURITE

L'objectif de l'aménagement doit permettre la sécurité de chacun, la réduction de la vitesse et la création d'un cadre sympathique à la traversée de la commune.

Les moyens utilisés sont :

- le marquage au sol créant des étapes dans le parcours,
- la création d'évènements par la mise en valeur de points forts,
- la réduction de la vitesse,
- la réduction du gabarit de la voie,
- la création d'un rythme et une ponctuation de la traversée ,
- la création de gênes sur le parcours tel que le stationnement proche de la circulation ou l'arrêt de type autobus ,
- le rééquilibrage de l'espace piéton en lui offrant un trottoir plus sûr et des lieux où l'espace piéton est prioritaire par rapport à l'automobiliste (traversée du CD 27 reliant les deux places du village),
- l'amélioration de la visibilité par l'éclairage .

Un des principaux objectifs consiste au marquage de la traversée et du centre ville .

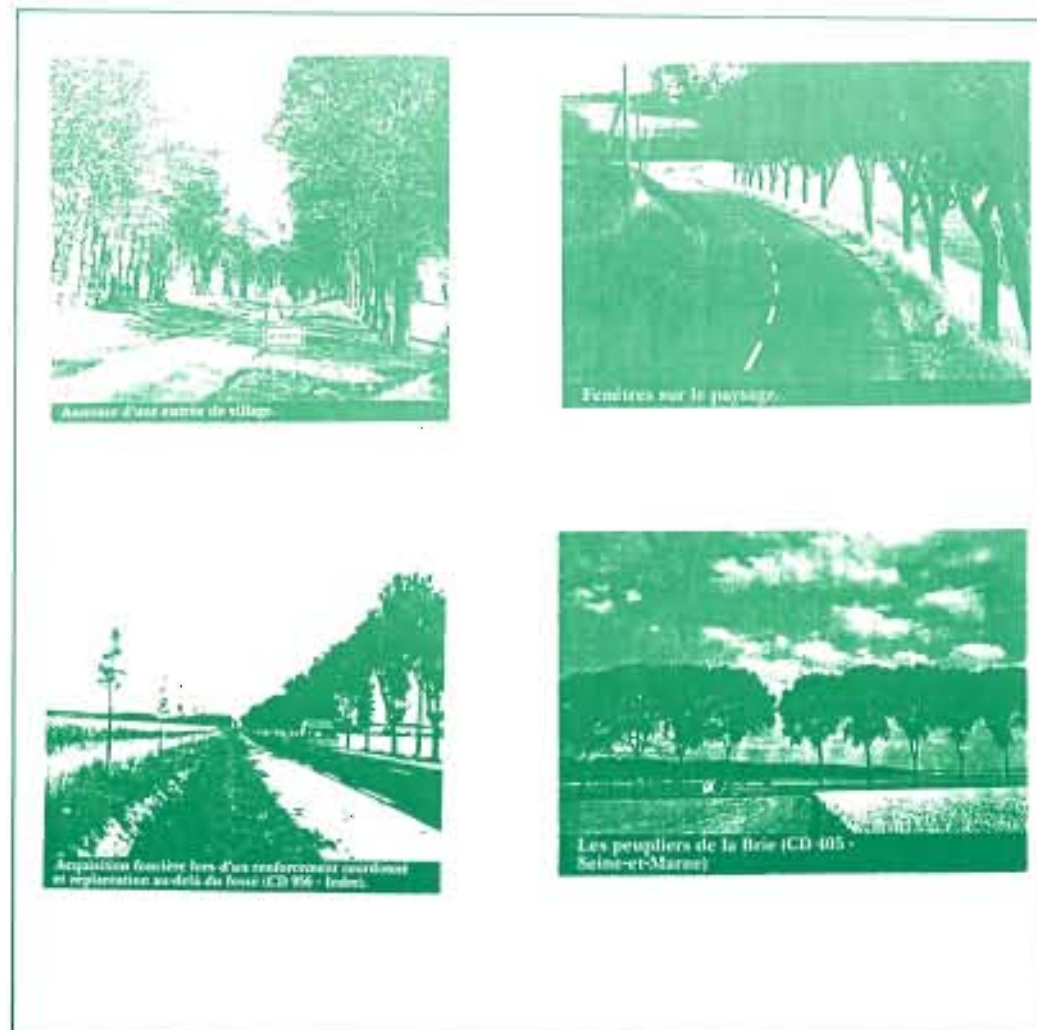
La linéarité de la voie (CD 27) doit être traitée afin de :

- maîtriser le stationnement,
- réduire la vitesse,
- rétablir les perspectives,
- réhabiliter les espaces publics : trottoirs, voiries, places, (minéral, mobilier, végétal, éclairage),
- mettre en valeur des équipements et espaces publics.

## 3- LES PLANTATIONS

Damousies a l'aspect d'un village verdoyant. Pourtant, cette végétation n'a pas toujours un rôle structurant.

**Recréer des linéaires, marquer les espaces forts et significatifs de la commune, hiérarchiser les voies, délimiter des espaces encore aujourd'hui peu maîtrisés, mettre en valeur les lieux par des jeux de volume, créer des perspectives, assurer la liaison avec le paysage environnant,... tels sont les nombreux rôles que les plantations peuvent jouer au sein de la zone agglomérée.**



### 3-1 Les arbres de haut jet

La plantation d'arbres doit constituer un aménagement riche et harmonieux.

Ponctuelles ou linéaires, ces plantations permettent de créer des axes de perspectives, une volumétrie et inciter les piétons à emprunter des cheminements.

Elles inciteront les automobilistes à marquer une rupture et à diminuer leur vitesse.

Ces plantations doivent être réalisées par des sujets d'une taille suffisamment importante afin d'offrir rapidement un volume de végétation.

Cette technique présente l'avantage de structurer efficacement l'espace et d'atteindre l'un des objectifs fixés qui sont de changer l'image du site.

Les essences préconisées doivent supporter en taille, et être gérées dès le départ, afin de donner un port, en fonction de l'effet recherché :

- arbres émondés pour les arbres d'alignement laissant passer les vues,
- arbres boules pour les effets de volumétrie.

### 3-2- Les plantations en masse et les couvre sols

Il s'agit d'une association constituées de grands arbustes ou arbres plantés en grande densité qui jouent un rôle d'écran pour masquer les fonds de parcelle, délaissés, clôtures ou friches.

Outre cet aspect, les essences sont sélectionnées en fonction de leurs caractéristiques botaniques. Leurs feuillaisons et floraisons devront rythmer les saisons et offrir un effet de niveau de leurs volumes et de leurs variations de couleur.

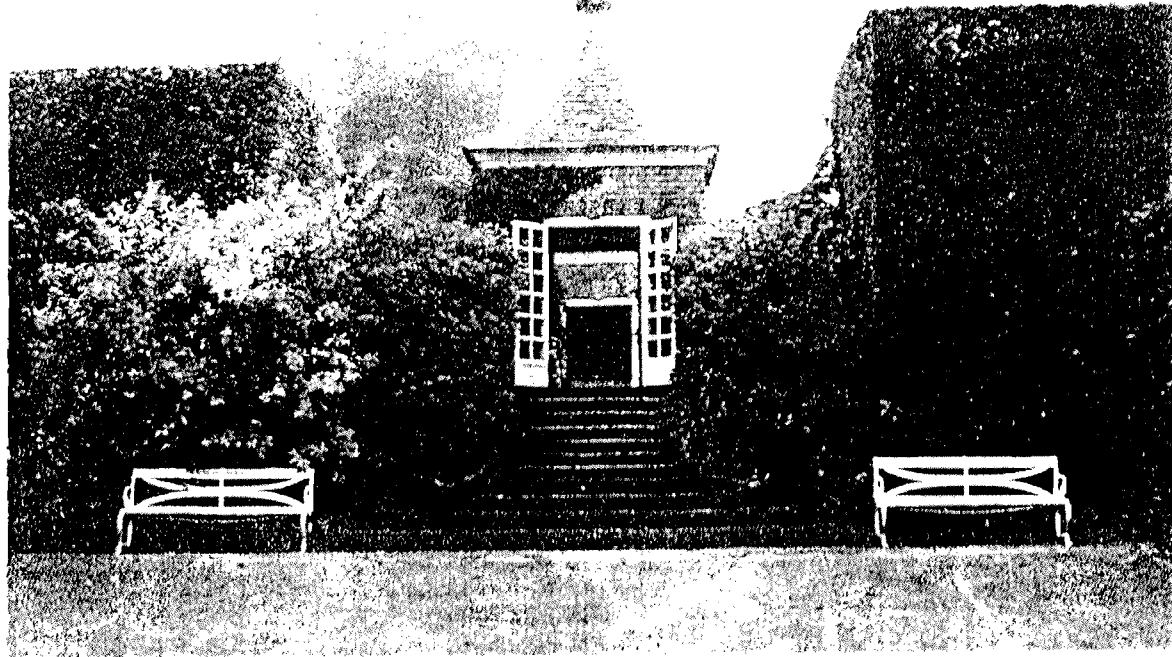
Néanmoins, la palette végétale doit être limitée afin de respecter et d'intégrer aux caractéristiques paysagères. Les techniques de plantations devront s'adapter pour minimiser leur gestion.

On évitera l'utilisation d'essences ornementales, à l'aspect trop riche et nécessitant un entretien répétitif.

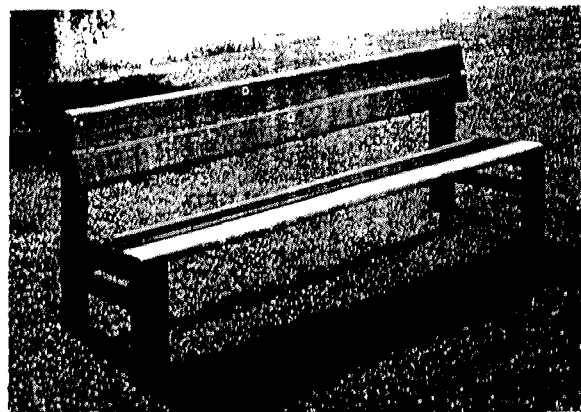
On favorisera, sur des espaces délaissés, la plantation de plantes couvre-sol, au détriment de la pelouse.

Les essences préconisées sont :

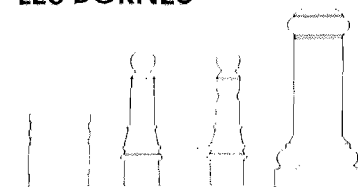
aulne, bouleau, charme, érable champêtre, merisier, noisetier, prunelier, robinier, amélanchier, sureau,...



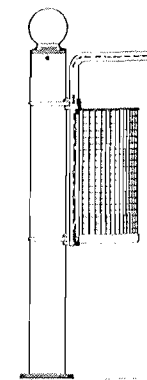
DOC. SINEU GRAFF



LES BORNES

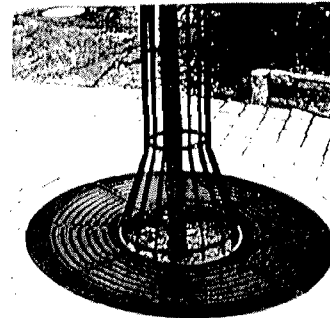


DOC. GUYON



DOC. HESS

LES GRILLES D'ARBRES



DOC. GUYON

LES CORBEILLES



DOC. HESS

## 4- LE MOBILIER

Le mobilier est un complément et la touche finale de l'aménagement urbain. En même temps que fonctionnel, il doit être esthétique.

**Le village de Damousies doit conserver son caractère traditionnel : le choix des mobiliers sera donc effectué en fonction de cette dominante.**

Le mobilier urbain comprend les bancs, poubelles, plots et poteaux de signalisation ainsi que des mâts ou bornes d'éclairage mais également des éléments permettant de mettre en valeur les équipements publics et les lieux spécifiques c'est-à-dire mairie, église classée, murets, abords du ruisseau, abris-bus, également supports de signalisation et d'éclairage marquant les entrées des voies de la commune.

On insistera sur l'homogénéité de l'ensemble des matériaux et mobiliers tout le long du CD 27 et au centre de la commune afin de marquer la spécificité et de souligner l'identité propre du village. **Il faut néanmoins rester simple et proposer des aménagements cohérents à l'échelle de la commune.**

### - Les bancs :

Ceux-ci doivent être confortables, solides et esthétiques.

### - Bornes :

Les bornes doivent être les plus simples et les plus sobres possibles. Elles peuvent être en pierre, béton ou fonte.

### - Les têtes de pont :

Les cours d'eau étant peu visibles, les têtes de pont devraient être aménagées afin de les mettre en valeur. Celles-ci peuvent être métalliques selon un dessin type.

## 5- LES MATERIAUX DE SOLS

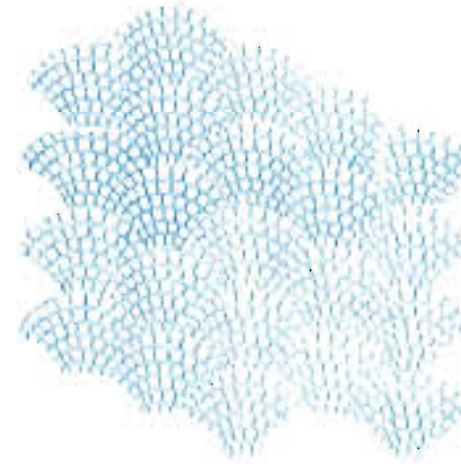


PAVES BETON



PORPHYRES

DESIGNS  
PAVONE



GRES

ESAGONO



GRES ET SILEX

L'ensemble des aménagements du centre doit être enrichi par un revêtement de sol de qualité. Eléments importants de la perception visuelle de la commune, les matériaux viennent souligner et appuyer les aménagements et doivent renforcer l'identité et la spécificité communale.

Damousies doit conserver un caractère traditionnel notamment sur voirie par l'emploi de matériaux nobles comme le pavés grés et le revêtement béton.

Sur les places de la mairie et Norbert Very, le support doit être identifiable et fort. Les pavés béton luxe ou des petits pavés granit garderont le caractère traditionnel du village tout en soulignant avantageusement et de façon suffisamment intense ces lieux symboliques.

Les matériaux de sol doivent être homogènes et de couleur assortie.

Ils doivent cumulé les fonctions suivantes :

- une résistance physique
- une résistance mécanique
- une résistance à la pollution
- être peu bruyant
- avoir un coût raisonnable.

Deux types principaux de matériaux de sol sont utilisés :

- les matériaux naturels, type pierre, granit, calcaire, porphyre, grés ,

- le béton en pavés ou coulé sur place.

Le choix du granulat donne différentes couleurs et apparences.



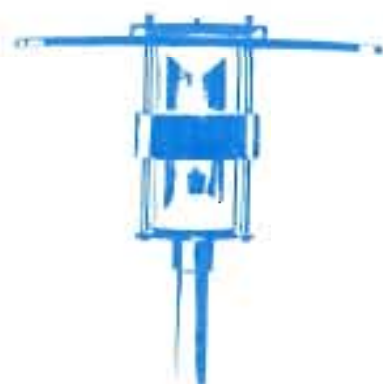
DOC. PULSEN



DOC. PULSEN



DOC. PULSEN



DOC. PULSEN



DOC. PULSEN



DOC. PULSEN

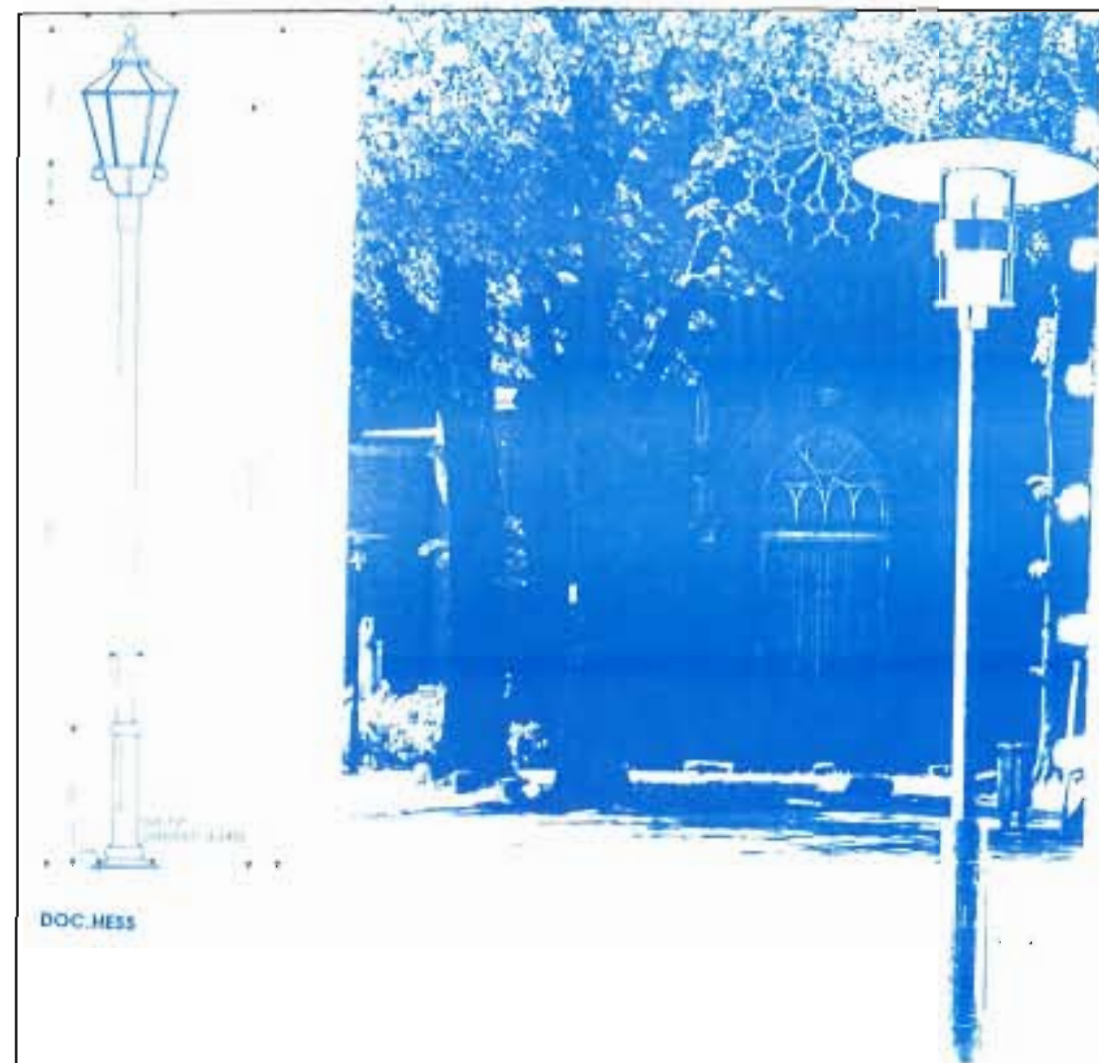
## 6- L'ECLAIRAGE

L'éclairage doit créer un évènement dans la ville par sa fonction d'éclairage mais surtout de mise en scène, par exemple :

- alignement de mâts d'éclairage afin de créer des perspectives ;
- mise en valeur d'un édifice (mairie, église), d'un arbre ou d'une perspective.

Le choix du matériel d'éclairage doit être fait en fonction de sa résistance mécanique, sa résistance à la rouille et ses qualités esthétiques.

Il peut être soit sur mât ou potence, sur borne ou appliqué en façade. La qualité de sa lumière doit varier en fonction de l'intensité, de sa couleur et de sa fonction (éclairage diffus ou directionnel).



DOC. HESS

DOC. PULSEN

## 7- LA SIGNALETIQUE

On peut remarquer que sur la commune de Damousies, la signalisation informative est insuffisante. Certains lieux symboliques et significatifs de l'histoire et de la vie communale demanderaient à être signaler dans la traversée :

- **église classée monument**,
- **chemin de Boufflers**,
- **mairie**,
- **école**.



DOC. HESS



DOC. GUYON

## IV. LE TRAITEMENT DES LIEUX SPECIFIQUES



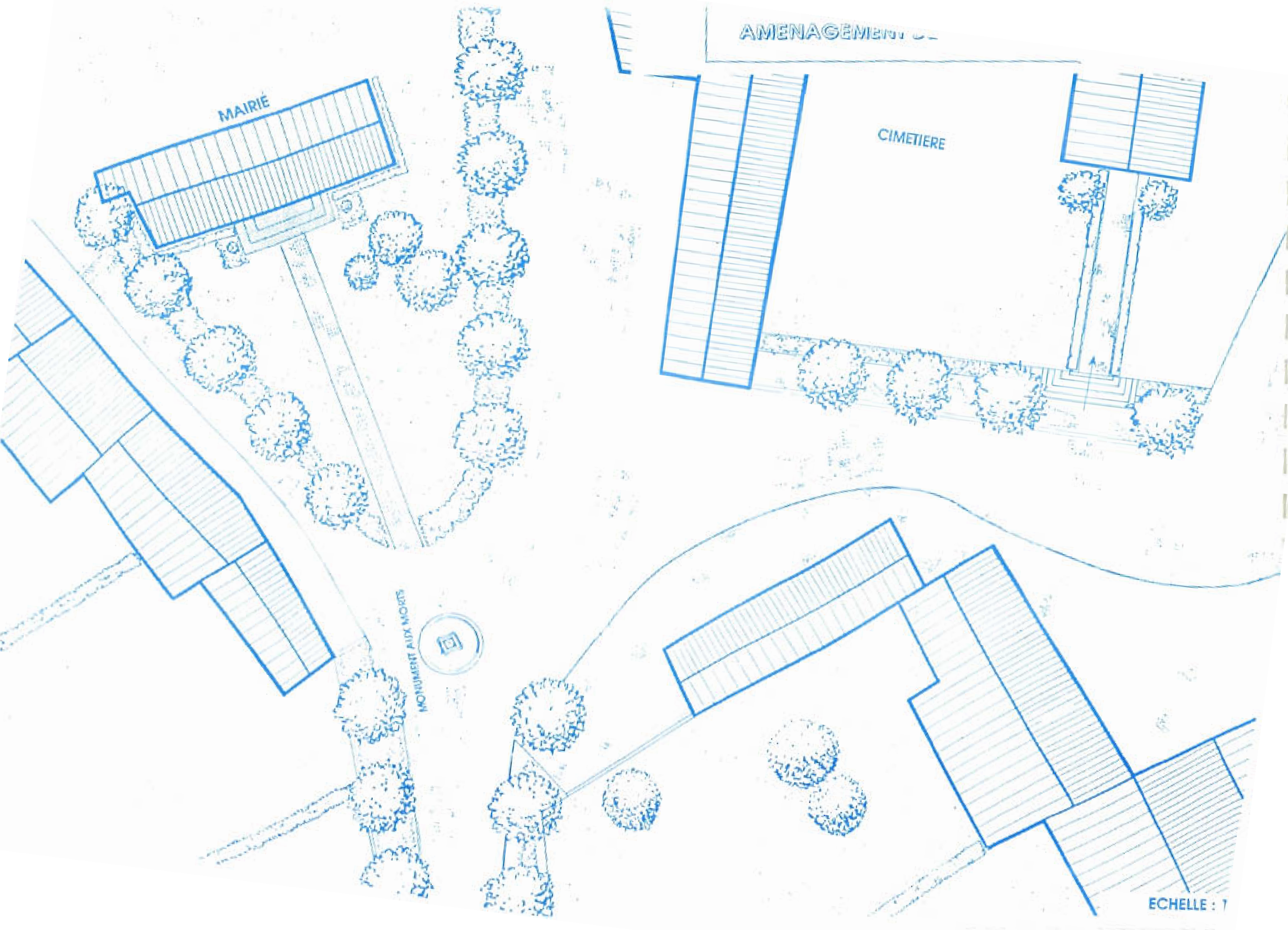
Mairie

AMÉNAGEMENT

Cimetière

MONUMENT AUX MORTS

ECHELLE : 1



# 1- LA PLACE DE LA MAIRIE ET LES ESPACES PERIPHERIQUES

**Ce lieu constitue le pôle central de la commune. L'aménagement doit être fort, identifiable. Il s'agit d'un lieu symbolique et doit être perçu comme lieu d'expression de la vie communale.**

Actuellement, plusieurs points particuliers ne permettent pas d'atteindre cet objectif :

- importance des emprise minérales,
- aires de stationnement anarchiques,
- absence de perspective sur le bâtiment de la mairie,
- absence de structure paysagère forte,
- manque de traitement du sol de la voie à l'approche du centre.

**Cependant, le patrimoine architectural est important et constitue un point d'appui intéressant :**

- façade de la mairie,
- église classée,
- certains bâtiments de caractère,
- abords du ruisseau de la Glarge.

Plusieurs interventions sont à proposer :

**- dégager une perspective sur le bâtiment de la mairie et organiser l'accès par :**

- \* démolition de l'ancien lavoir.
- \* mise en place d'un cheminement et mise en valeur de l'entrée par la création d'un parvis rendant une certaine prestence à l'ensemble.
- \* organisation des lieux par des plantations structurantes (arbres tiges, arbustes et plantes couvre-sol) venant ceinturer l'espace paysager de la mairie (engazonnements et arbres tiges).
- \* marier végétation et bâti en signant le bâtiment de la mairie par des plantations arbustives basses.
- \* de part et d'autre de cet ensemble de forme triangulaire, un stationnement latéral sera intercalé et permettra une hiérarchisation des différentes fonctions en bordure de la chaussée.
- \* animation des lieux par le déplacement et la mise en valeur du monuments aux morts. Le monument, monté sur socle, trouvera sa place dans la perspective de l'entrée de la mairie.

\* des plantations (arbres tiges et arbustes), de part et d'autre de la voie, poursuivent l'ambiance générale jusque l'intersection au CD 27. Elles permettent d'établir une continuité paysagère ainsi qu'une mise en sécurité des piétons par la réduction du gabarit de la voie. Elles rendent également un aspect plus solennel à l'espace. L'abri-bus s'intercalera entre ces plantations structurantes.

**- marquage du centre à l'intersection avec le CD 27 par :**

\* un traitement de sol incitant à la réduction de la vitesse et permettant une mise en sécurité des piétons.  
\* Création d'un rythme par des plantations de part et d'autre de la voie assurant la continuité paysagère et la liaison entre les deux places.

**- structurer et mettre en valeur les abords du ruisseau de la Glarge par la création d'une ambiance visuelle (passerelle ou avancée sur le ruisseau).**

**- donner à ce secteur une identité spécifique par un mobilier homogène, un éclairage mettant en valeur les différentes composantes.**

**- réaliser le passage en souterrain de l'ensemble des réseaux aériens.**



**AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE  
HYPOTHESE N°1  
REVETEMENTS PIERRES NATURELLES**

<i>1 - DEMOLITIONS</i>	TOTAL HT		100 000,00	
<i>2 - TERRASSEMENTS</i>	TOTAL HT		65 000,00	
<i>3 - ASSAINISSEMENT</i>	TOTAL HT		30 000,00	
<i>4 - REVETEMENT DE SOLS</i>				
. Bordures grés		90 000,00		
. voirie pavés grés		440 000,00		
. parvis église et mairie		60 000,00		
	TOTAL HT		590 000,00	
<i>5 - MACONNERIE</i>				
. Déplacement du monument aux morts et socle		15 000,00		
	TOTAL HT		15 000,00	
<i>6 - ECLAIRAGE</i>				
. Candélabres		170 000,00		
. Consoles		25 000,00		
	TOTAL HT		195 000,00	
<i>7 - MOBILIER</i>				
. Bancs		10 000,00		
. Corbeilles		5 000,00		
. Abri-bus		20 000,00		
	TOTAL HT		35 000,00	
<i>8 - ESPACES VERTS</i>				
. Engazonnements		3 000,00		
. Plantations arbustives		15 000,00		
. Arbres tiges		50 000,00		
. Aménagement des berges du ruisseau		15 000,00		
	TOTAL HT		83 000,00	
<b>TOTAL GENERAL HORS TAXES</b>				<b>1 113 000,00</b>

**AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE  
HYPOTHESE N°2  
REVETEMENTS BETON**

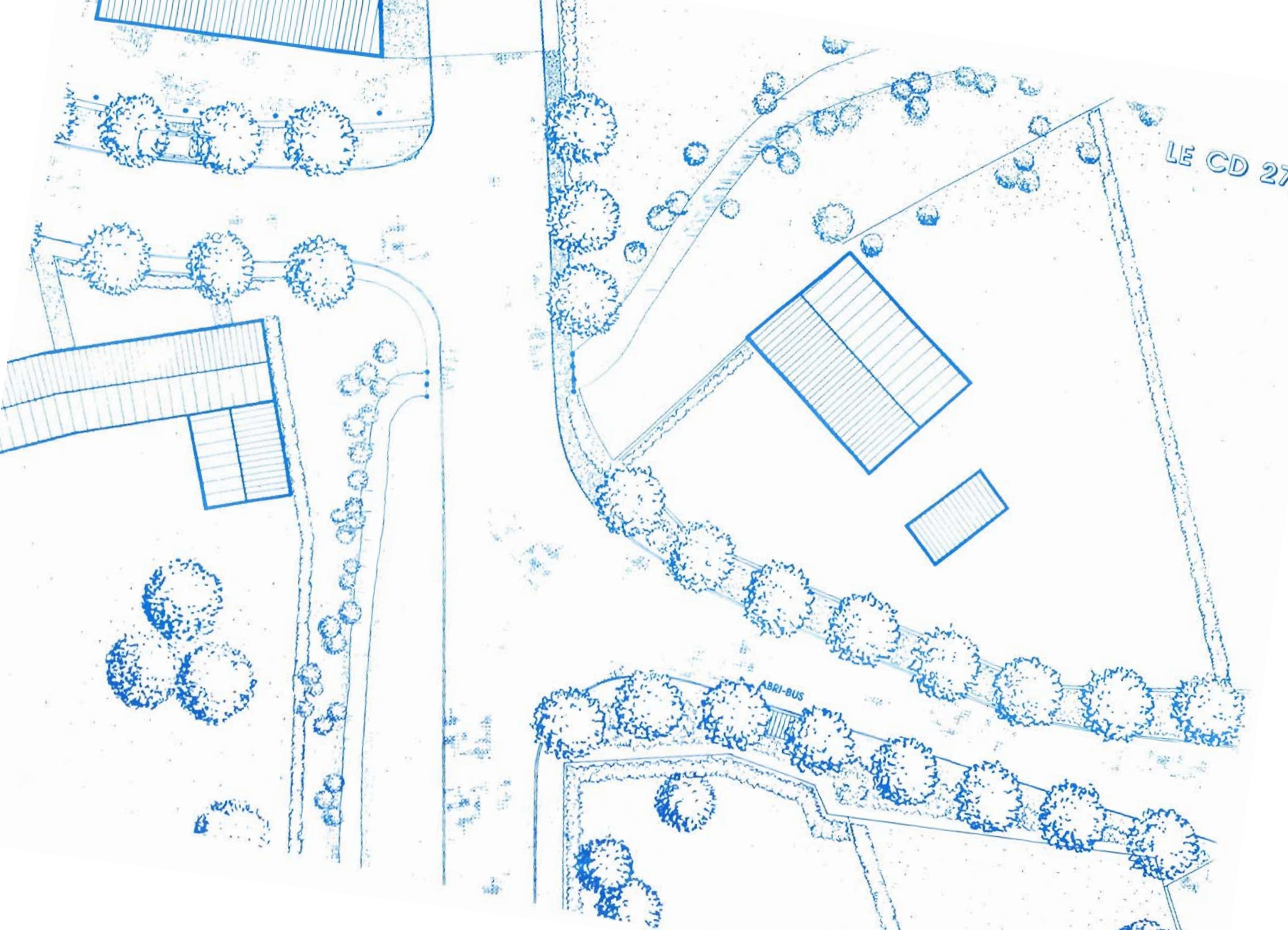
<i>1 - DEMOLITIONS</i>	TOTAL HT		100 000,00	
<i>2 - TERRASSEMENTS</i>	TOTAL HT		65 000,00	
<i>3 - ASSAINISSEMENT</i>	TOTAL HT		30 000,00	
<i>4 - REVETEMENT DE SOLS</i>				
. Bordures grés		90 000,00		
. voirie béton		250 000,00		
. parvis église et mairie		35 000,00		
	TOTAL HT		375 000,00	
<i>5 - MACONNERIE</i>				
. Déplacement du monument aux morts et socle		15 000,00		
	TOTAL HT		15 000,00	
<i>6 - ECLAIRAGE</i>				
. Candélabres		170 000,00		
. Consoles		25 000,00		
	TOTAL HT		195 000,00	
<i>7 - MOBILIER</i>				
. Bancs		10 000,00		
. Corbeilles		5 000,00		
. Abri bus		20 000,00		
	TOTAL HT		35 000,00	
<i>8 - ESPACES VERTS</i>				
. Engazonnements		3 000,00		
. Plantations arbustives		15 000,00		
. Arbres tiges		50 000,00		
. Aménagement des berges du ruisseau		15 000,00		
	TOTAL HT		83 000,00	
<b>TOTAL GENERAL HORS TAXES</b>				<b>898 000,00</b>

**CD N° 27  
HYPOTHESE N° 1  
OPTION MATERIAUX NATURELS**

**CD N° 27  
HYPOTHESE N° 2  
OPTION MATERIAUX BETON**

<i>1 - DEMOLITIONS</i>	TOTAL HT		20 000,00	
<i>2 - TERRASSEMENTS</i>	TOTAL HT		25 000,00	
<i>3 - ASSAINISSEMENT</i>	TOTAL HT		25 000,00	
<i>4 - REVETEMENT DE SOLS</i>				
. Bordures grés		90 000,00		
. voirie : pavés grés		280 000,00		
. Trottoirs : stabilisé		20 000,00		
	TOTAL HT		390 000,00	
<i>5 - SERRURERIE</i>				
GARDE CORPS SUR TOUT	TOTAL HT		15 000,00	
<i>6 - ECLAIRAGE</i>	TOTAL HT		18 000,00	
<i>7 - ESPACES VERTS</i>	TOTAL HT		12 000,00	
<b>TOTAL GENERAL HORS TAXES</b>				<b>505 000,00</b>

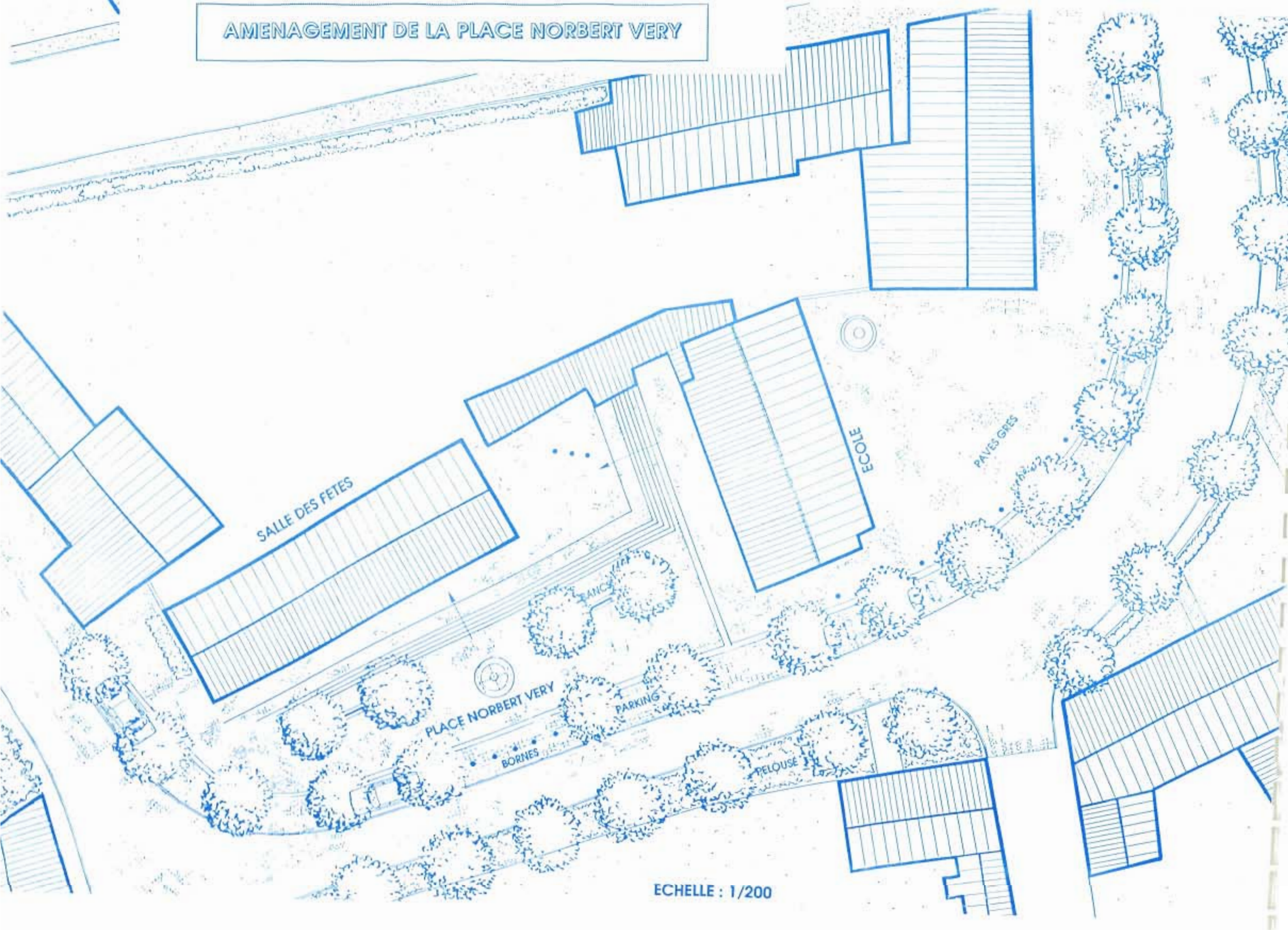
<i>1 - DEMOLITIONS</i>	TOTAL HT		20 000,00	
<i>2 - TERRASSEMENTS</i>	TOTAL HT		25 000,00	
<i>3 - ASSAINISSEMENT</i>	TOTAL HT		25 000,00	
<i>4 - REVETEMENT DE SOLS</i>				
. Bordures grés		90 000,00		
. voirie : béton désactivé		150 000,00		
. Trottoirs : stabilisé		20 000,00		
	TOTAL HT		260 000,00	
<i>5 - SERRURERIE</i>				
GARDE CORPS SUR TOUT	TOTAL HT		15 000,00	
<i>6 - ECLAIRAGE</i>	TOTAL HT		18 000,00	
<i>7 - ESPACES VERTS</i>	TOTAL HT		12 000,00	
<b>TOTAL GENERAL HORS TAXES</b>				<b>375 000,00</b>



LE CD 27

ABRI-BUS

# AMENAGEMENT DE LA PLACE NORBERT VERY



ECHELLE : 1/200

## 2) LA PLACE NORBERT VERY

Cette place est située dans la perspective de la place de la mairie au delà du CD 27. Malgré la dénomination de place publique, on se trouve face à une succession d'espaces fermés sur eux-mêmes qui s'explique par :

- le mur de dénivellation de l'école qui cloisonne l'espace,
- de nombreuses clôtures parfois disgracieuses autour des emprises privées,
- des zones de stockage et de décharge en bordure de voie qui occultent l'espace et le rendent anarchique,
- quelques bâtiments en cours de délabrement,
- manque de traitement et aspect délaissé des nombreux talus.

**Face à ce constat général , le projet a pour but de restructurer cet espace et de bouleverser totalement l'organisation générale :**

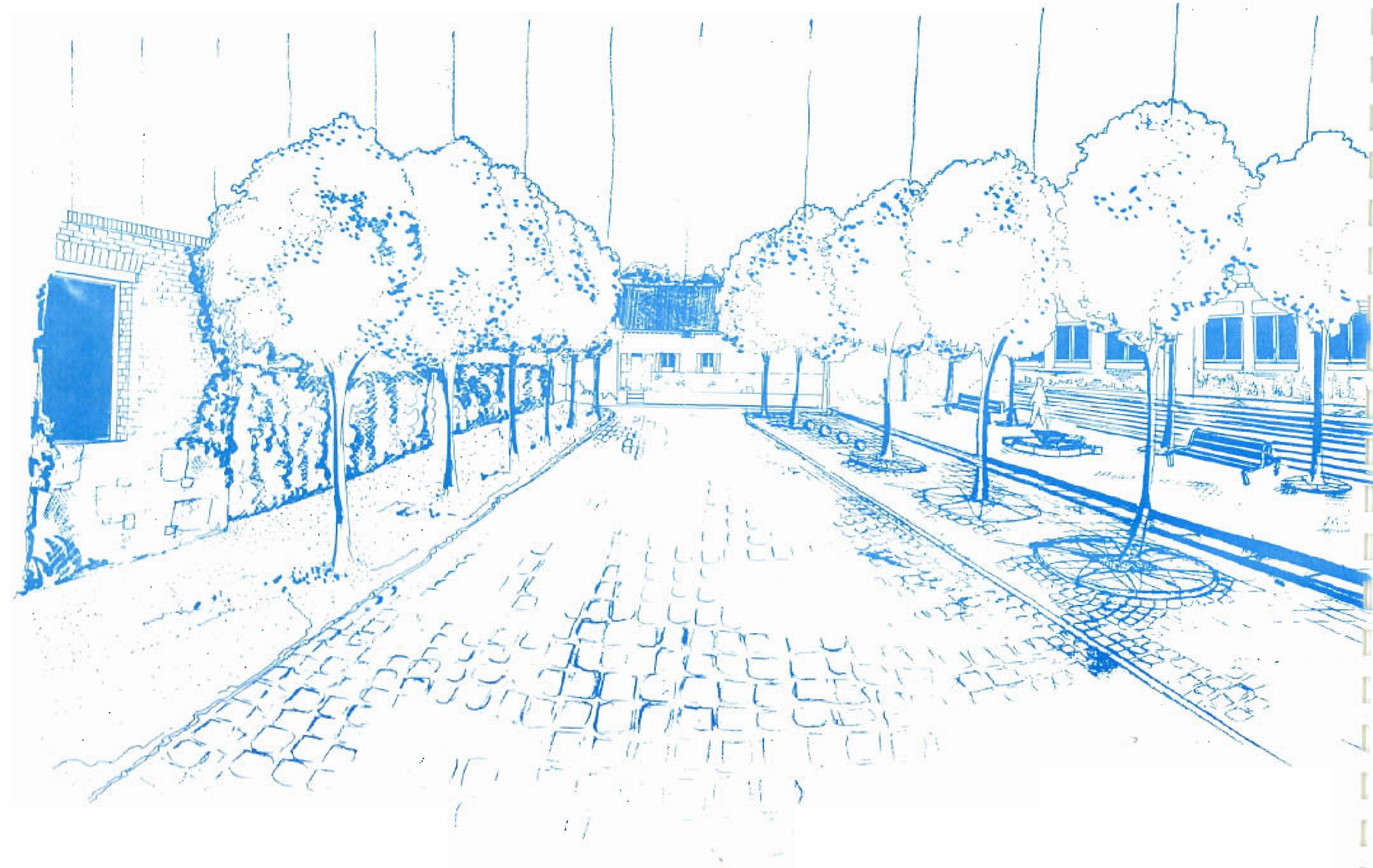
**- démolition du mûr de soutènement de la salle des fêtes et ouverture d'une perspective. La création de paliers successifs permettra de rattraper le niveau réel de la salle.**

Ainsi réorganisée et agrémentée d'un mobilier urbain valorisant (banc, fontaine, candélabres,etc.), l'ensemble pourra retrouver sa fonction de place du village.

**- Création d'un rythme particulier de part et d'autre de la voie en bordure du domaine privé grâce à des plantations de haies basses permettant :**

- \* un habillage végétal de certaines clôtures à l'aspect délaissé,
- \* marquage de la limite entre domaine privé et domaine public,
- \* une homogénéisation de l'ambiance paysagère sur l'ensemble de la zone.





**AMENAGEMENT DE LA PLACE NORBERT VERY  
HYPOTHESE N° 1  
OPTION MATERIAUX NATURELS**

<b>1 - DEMOLITIONS</b>		
. Murs de soutènement		
. Bordures		
. Enrobés		
TOTAL HT		100 000,00
<b>2 - TERRASSEMENTS</b>		
TOTAL HT		75 000,00
<b>3 - ASSAINISSEMENT</b>		
TOTAL HT		30 000,00
<b>4 - REVETEMENT DE SOLS</b>		
. Bordures grés	200 000,00	
. voirie et parking pavés grés	520 000,00	
. parvis école et salle des fêtes - pavés porphyre	550 000,00	
TOTAL HT		1 270 000,00
<b>5 - ECLAIRAGE</b>		
. Candélabre	120 000,00	
. Consoles	50 000,00	
TOTAL HT		170 000,00
<b>6 - MOBILIER</b>		
. Treillage	17 000,00	
. Bancs	30 000,00	
. Corbeille	8 000,00	
. Bornes	10 000,00	
. Grilles d'arbres	55 000,00	
TOTAL HT		120 000,00
<b>7 - ESPACES VERTS</b>		
. Arbustes	10 000,00	
. Arbres tiges	55 000,00	
TOTAL HT		65 000,00
<b>8 - FONTAINE</b>		
TOTAL HT		300 000,00
<b>TOTAL GENERAL HORS TAXES</b>		<b>2 130 000,00</b>

**AMENAGEMENT DE LA PLACE NORBERT VERY  
HYPOTHESE N° 2  
OPTION MATERIAUX BETON**

<b>1 - DEMOLITIONS</b>		
TOTAL HT		100 000,00
<b>2 - TERRASSEMENTS</b>		
TOTAL HT		75 000,00
<b>3 - ASSAINISSEMENT</b>		
TOTAL HT		30 000,00
<b>4 - REVETEMENT DE SOLS</b>		
. Bordures grés	200 000,00	
. voirie et parking béton désactivé	280 000,00	
. parvis école et salle des fêtes - pavés béton	320 000,00	
TOTAL HT		800 000,00
<b>5 - ECLAIRAGE</b>		
. Candélabre	120 000,00	
. Consoles	50 000,00	
TOTAL HT		170 000,00
<b>6 - MOBILIER</b>		
. Treillage	17 000,00	
. Bancs	30 000,00	
. Corbeille	8 000,00	
. Bornes	10 000,00	
. Grilles d'arbres	55 000,00	
TOTAL HT		120 000,00
<b>7 - ESPACES VERTS</b>		
. Arbustes	10 000,00	
. Arbres tiges	55 000,00	
TOTAL HT		65 000,00
<b>8 - FONTAINE</b>		
TOTAL HT		300 000,00
<b>TOTAL GENERAL HORS TAXES</b>		<b>1 660 000,00</b>

TRAITEMENT DES TALUS RUE DE BEAUFORT



### 3) DES AMENAGEMENTS PONCTUELS VIENNENT COMPLETER LE PROJET PRINCIPAL.

Ces aménagements concernent les espaces suivants :

- l'ensemble des talus rue de Beaufort,
- l'îlot insalubre constitué par le bâtiment de l'ancienne boulangerie et à proximité du centre du village,
- les abords du chemin de Boufflers
- le chemin départemental n°27 et le traitement du fossé

#### 3.1) La rue de Beaufort

Certains talus et accotements, aux abords de la voie, présentent un aspect délaissé, en friche.

Le parti d'aménagement consiste à planter l'ensemble de ces espaces d'arbustes et de plantes couvre-sol.

Elles ont pour objectif :

- une couverture du sol à court terme,
- une revalorisation esthétique et paysagère,
- un entretien réduit.

Des effets de masse seront créés grâce à l'utilisation d'espèces adaptées telles que :

- le lierre
- le chèvrefeuille
- la sainfoine
- le saule nain.

#### AMENAGEMENT PAYSAGER DES ABORDS ET TALUS RUE DE BEAUFORT

TRAVAUX PREPARATOIRE	TOTAL HT	7 000,00
PLANTATION D'ARBUSTES ET PLANTES COUVRE SOL	TOTAL HT	25 000,00
BALIVEAUX	TOTAL HT	3 000,00
<b>TOTAL GENERAL HORS TAXES</b>		<b>35 000,00</b>

## RESORPTION DE LA FRICHE EN BORDURE DU CD N°27

1 - ACQUISITION DU BATIMENT		TOTAL HT	50 000,00
2 - DEMOLITION DU BATIMENT		TOTAL HT	30 000,00
3 - TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET NIVELLEMENT			
. Apport de terre			
. Reprofilage et nivellement général			
		TOTAL HT	55 000,00
4 - ESPACES VERTS			
. Plantations (arbustes, baliveaux, arbres de haut jet)		10 000,00	
. Engazonnements (prairie fleurie)		30 000,00	
		TOTAL HT	40 000,00
5 - MOBILIER			
		TOTAL HT	5 000,00
<b>TOTAL GENERAL HORS TAXES</b>			<b>180 000,00</b>

### 3.2) La resorption de la friche en bordure du CD 27.

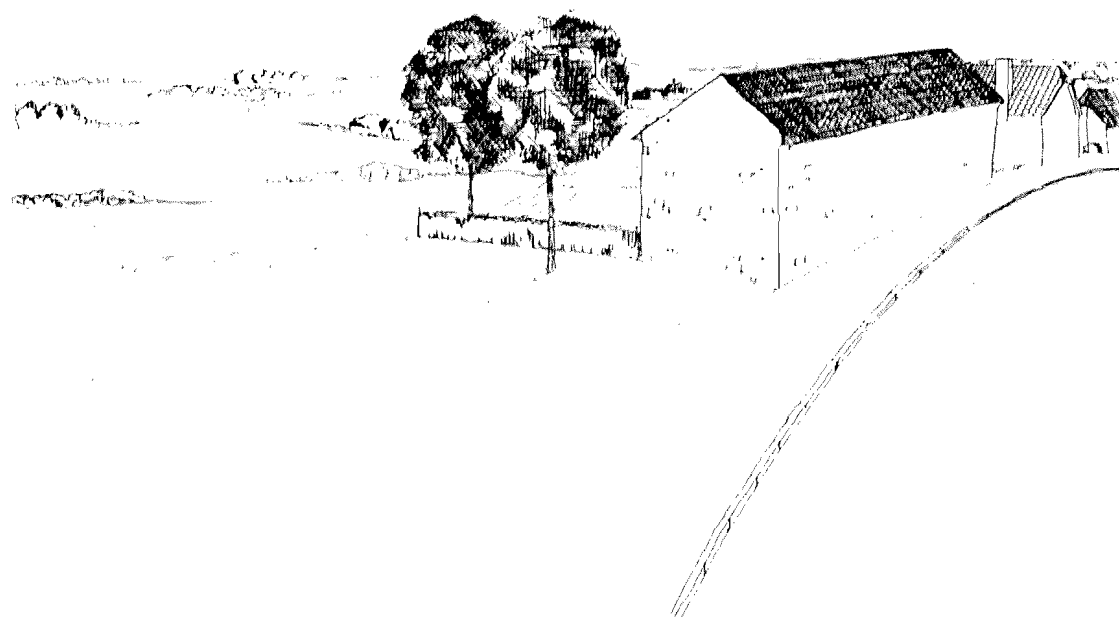
Cette friche est un point noir visuel dans la traversée du village, et vient dénaturer la perspective sur le paysage en second plan.

Le parti d'aménagement propose 2 scénarios :

1- La démolition du bâtiment et l'aménagement d'un espace vert qui préserve l'ouverture sur le paysage environnant.  
On propose l'engazonnement de l'ensemble de la zone et la plantation d'arbres et d'arbustes.

2- La démolition du bâtiment et le retraitement d'un front bâti qui préserve la perspective sur le paysage environnant . Seront réalisés un engazonnement et la plantation d'arbres et d'arbustes.

**L'ensemble doit être traité de manière à s'intégrer parfaitement au contexte paysager et architectural traditionnel. Il devra constituer un élément structurant du paysage communal à l'approche du centre ville.**



**AMENAGEMENT PAYSAGER DES ABORDS ET INTERSECTIONS  
CHEMIN DE BOUFLERS ET BEAUFORT**

<b>1 - TRAVAUX DE TERRASSEMENT</b>			
	TOTAL HT		15 000,00
<b>2 - TRAVAUX PREPARATOIRES AVANT PLANTATIONS</b>			
	TOTAL HT		2 000,00
<b>3 - ESPACES VERTS</b>			
. Plantations		5 000,00	
. Engazonnements		3 000,00	
	TOTAL HT		8 000,00
<b>4 - MOBILIER</b>			
	TOTAL HT		5 000,00
	TOTAL HT		30 000,00
<b>5- OPTION ELEMENT SCULPTURAL</b>			
	TOTAL HT		200 000,00
<b>TOTAL GENERAL HORS TAXE</b>			<b>230 000,00</b>

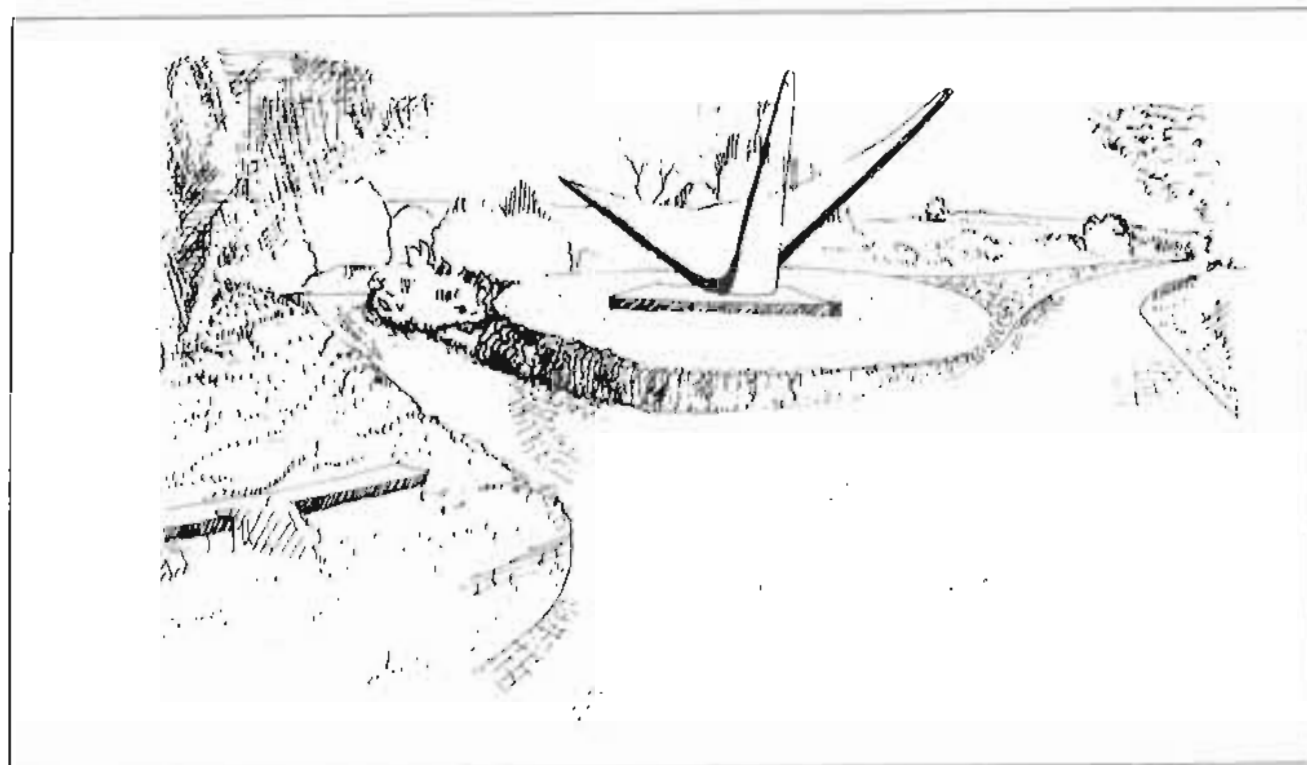
### 3.3) Le chemin de Boufflers

En 1793, les troupes napoléoniennes , conduites par le Général Boufflers, ont traversé la commune pour se rendre à la bataille de Wattignies-la-Victoire.

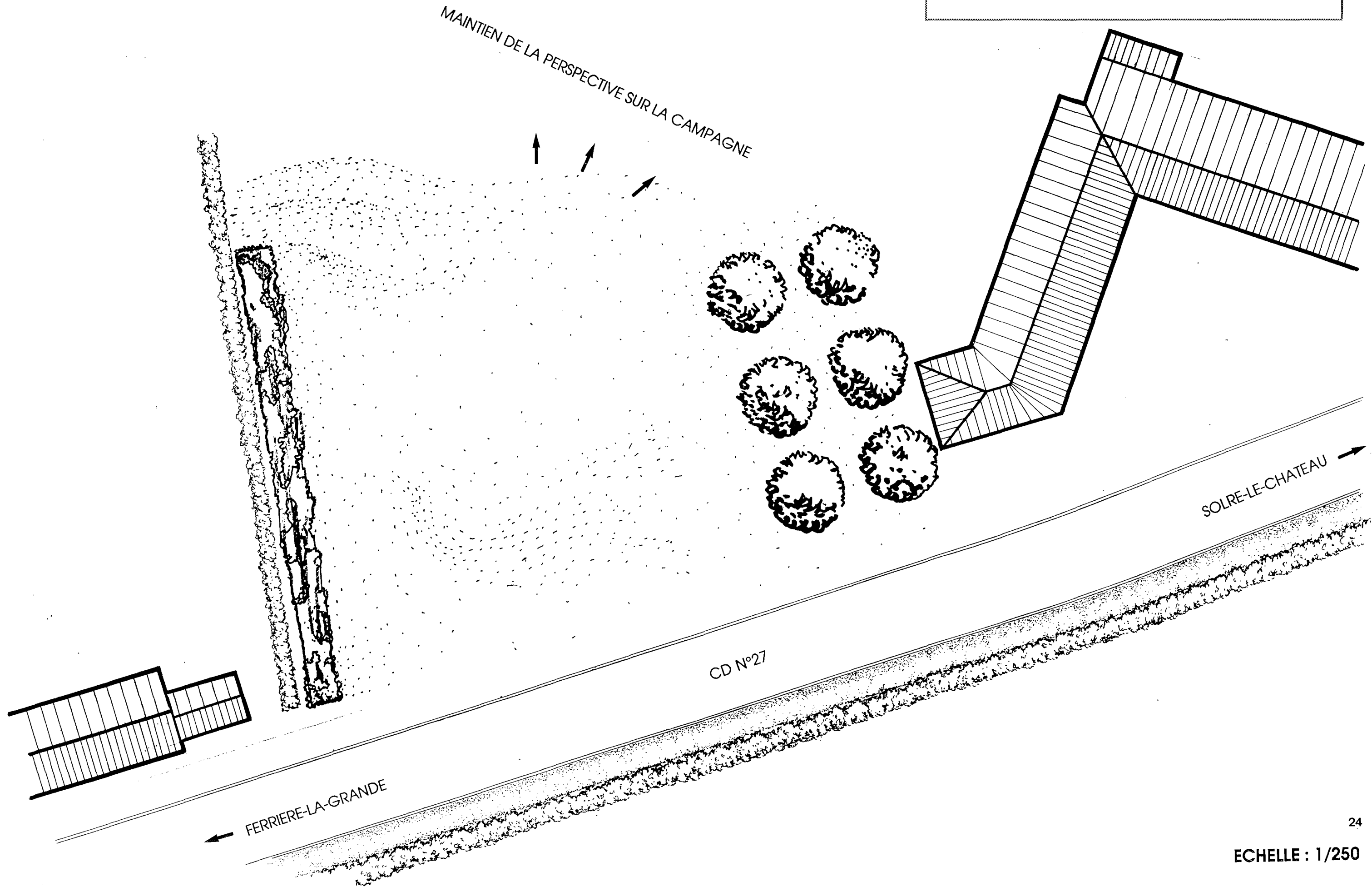
Actuellement, ce chemin agricole est intégré dans un schéma de randonnée pédestre. Pourtant peu de signes distincts et d'indications permettent de marquer ces lieux chargés d'histoire.

A la veille de la commémoration du 200° anniversaire de la bataille de Wattignies, il semble opportun de valoriser et de symboliser cet événement par :

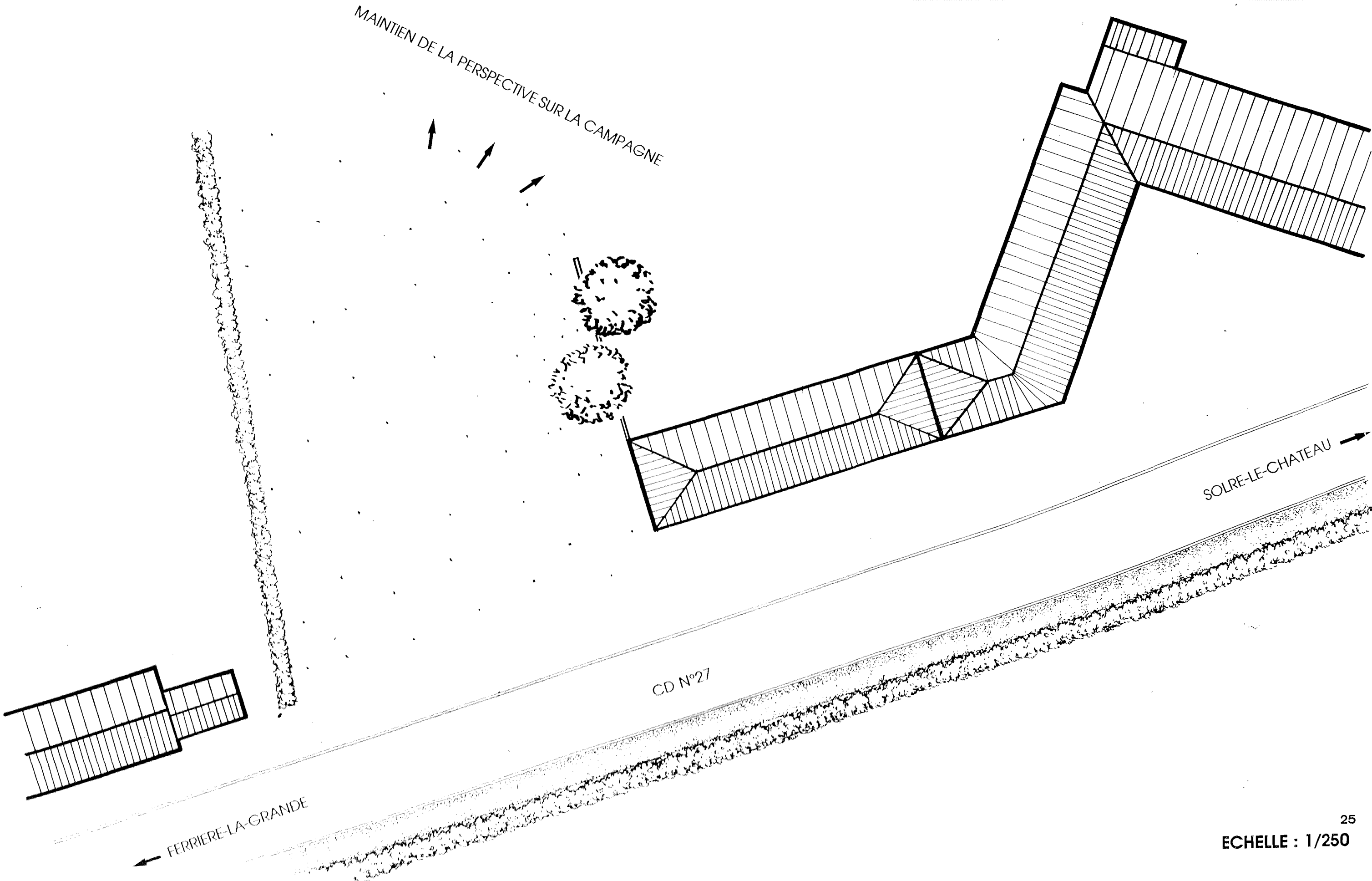
- la mise en place d'une signalétique rappelant cet épisode historique,
- l'implantation d'un élément sculptural marquant symboliquement les lieux,
- un aménagement paysager des abords du site.



**RESORPTION DE LA FRICHE :  
HYPOTHESE N°1  
DEMOLITION DU BATIMENT ET  
REQUALIFICATION PAYSAGERE**

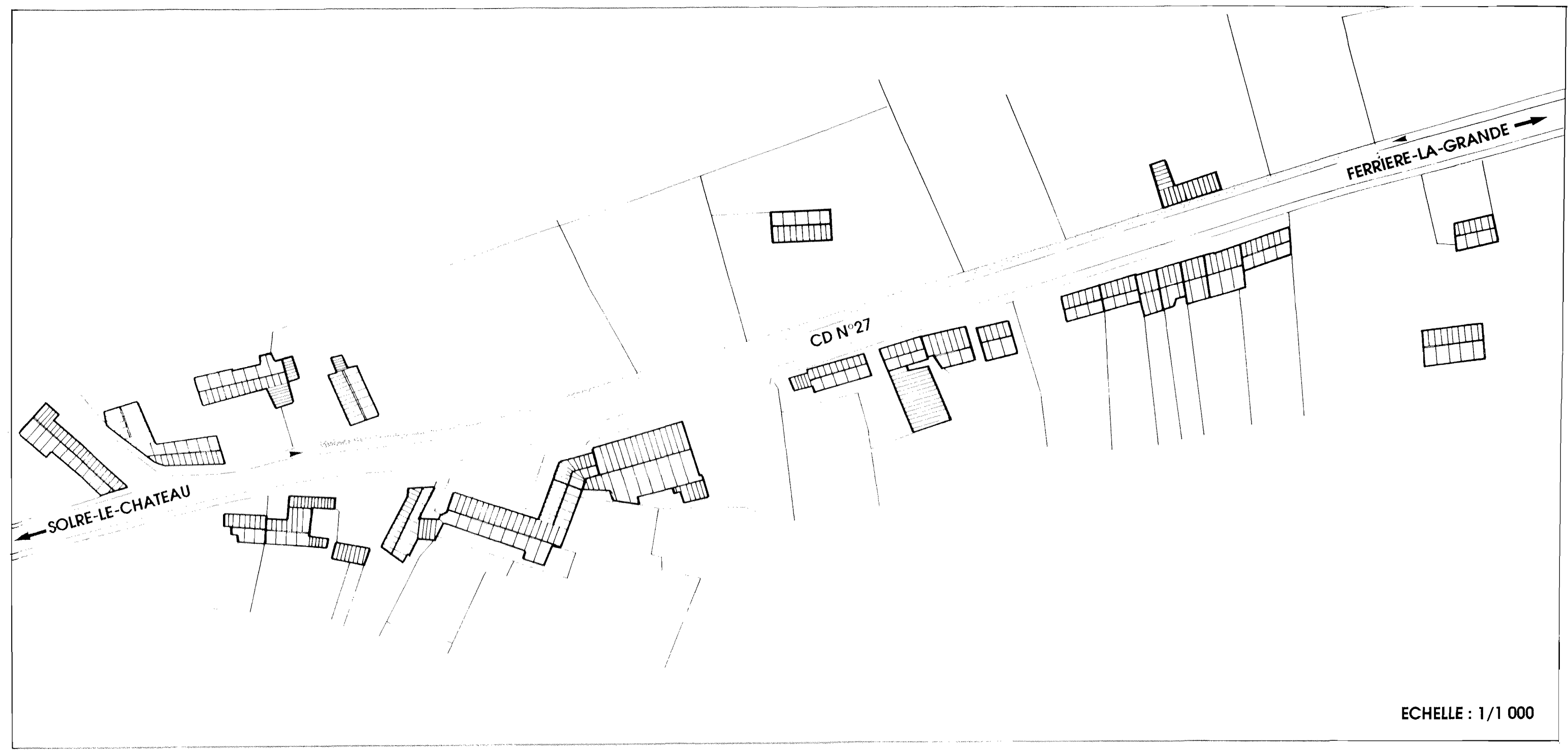


**HYPOTHESE N°2  
DEMOLITION DU BATIMENT  
RETRAITEMENT D'UN FRONT BATI**





CD N°27 : BUSAGE DU FOSSE



ECHELLE : 1/1 000

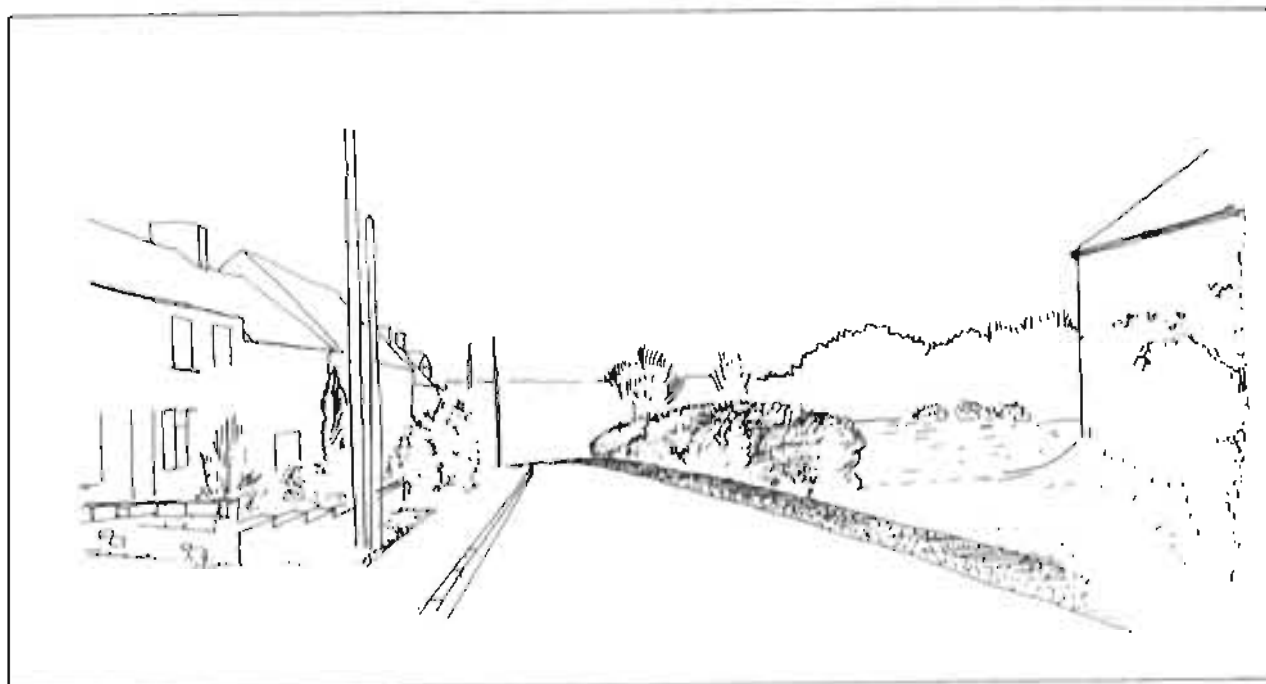
**CD N° 27  
BUSAGE DU FOSSE ET ENGAZONNEMENT**

CALBRAGE DU FOSSE	TOTAL HT	6 000,00	
FOURNITURE - MISE EN OEUVRE ET COMPACTAGE DE TOUT VENANT POUR RENFORCEMENT DU LIT DE POSE		8 000,00	
FOURNITURE ET POSE DE CANALISATION Ø 300 B		60 000,00	
CONSTRUCTION DE REGARD DE VISITE (3 unités)		6 000,00	
COMPLEMENT DU FOSSE, FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE TERRE VEGETALE		15 000,00	
ENGAZONNEMENTS		5 000,00	
		<hr/>	
<b>TOTAL GENERAL HORS TAXES</b>			<b>100 000,00</b>

**3.4) La réalisation du busage le long du CD n°27.**

La route départementale 27 assure la liaison entre Maubeuge et Solre-le-Château. Elle a tendance à scinder le village en deux. Sa traversée est dangereuse.

**Le busage du fossé, au droit de la chaussée direction du centre, permet de retrouver des emprises de chaque côté de la chaussée qui pourront être réaffectées, à plus ou moins long terme à la circulation des piétons .**



**COMMUNE DE DAMOUSIES  
OPERATION CADRE DE VIE  
ESTIMATIF RECAPITULATIF**

LIBELLE	HYPOTHESE N° 1	HYPOTHESE N° 2
<i>AMENAGEMENT DU CENTRE DE LA COMMUNE</i>		
. La place de la Mairie et de l'Eglise	1 113 000,00	898 000,00
. La départementale n° 27 (jonction entre les deux places)	505 000,00	375 000,00
. La place et rue Norbert Very	2 130 000,00	1 660 000,00
SOUS TOTAL HT	3 748 000,00	2 933 000,00
<i>RESORPTION DE LA FRICHE EN BORDURE DU CD N° 27</i>	180 000,00	180 000,00
<i>BUSAGE DU FOSSE EN BORDURE DU CD 27</i>	100 000,00	100 000,00
<i>AMENAGEMENT PAYSAGER DES ABORDS ET TALUS RUE DE BEAUFORT</i>	35 000,00	35 000,00
<i>AMENAGEMENT PAYSAGER DES ABORDS ET INTERSECTION CHEMIN DE BOUFLERS ET BEAUFORT</i>	230 000,00	230 000,00
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>4 293 000,00</b>	<b>3 478 000,00</b>

## CONCLUSION

**Le village de Damousies s'inscrit dans un environnement d'une grande qualité paysagère. La richesse du patrimoine naturel, architectural et historique déterminent les bases de la recomposition paysagère de la commune. Les différents aménagements ont pour but de renforcer l'identité et la spécificité de la commune.**

Les aménagements prévus se sont référés aux objectifs suivants :

- la réaffirmation du centre du village et la réarticulation des places de la Mairie et Norbert Very ,
- la mise en place d'une structure paysagère forte assurant l'homogénéité et la continuité visuelle,
- la résorption des points noirs nuisant à l'image générale de la commune,
- le marquage et la valorisation des points symboliques (chemin de Boufflers),
- le renforcement et la sécurité dans la traversée du CD n°27,
- la liaison paysagère avec la campagne environnante.

Le choix des matériaux et d'une ligne de mobilier viendra compléter et appuyer le projet.

**La sensibilité et la compréhension de la municipalité a permis l'élaboration d'un projet fort et cohérent capable d'améliorer de façon efficace l'image de Damousies.**